

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 25 MARS

DÉPART NÉCESSAIRE

Combien de temps M. Ribot va-t-il rester à la tête du gouvernement ?

Ne vous semble-t-il pas que ce ministre descend avec une étonnante rapidité ?

Il y a trois mois on le prenait encore pour un homme sérieux.

En deux semaines il a trouvé moyen de démolir cette réputation.

Nous ne nous rappelons pas avoir vu jamais un président du conseil commettre autant de gaffes en aussi peu de temps, et de si graves, et avec une aussi extraordinaire inconscience.

Son allusion à l'ambassadeur de Russie était une telle énormité que sa démission aurait dû être donnée le soir même.

Son discours sur le cercueil de Jules Ferry est une pantalonnade qui mérite une bordée de sifflets.

Sa réplique aux députés qui réclament la dissolution a été d'un bête qui dépasse les bornes.

Et il faut que la Chambre soit trois fois avachie pour n'avoir pas renversé trois fois cet homme d'Etat pitoyable.

INFORMATIONS

RÉUNION DE SÉNATEURS

Les quatre groupes républicains du Sénat se sont réunis.

La gauche, la gauche républicaine et l'union républicaine ont décidé de ne pas procéder à un scrutin préliminaire et d'attendre la réunion plénière des gauches qui aura lieu aujourd'hui.

CLÔTURE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Plusieurs membres de la Commission d'enquête vont proposer la nomination d'un rapporteur général et demander à la Commission de se dissoudre à bref délai.

D'autre part, M. Delmas veut déposer à la Chambre une motion invitant la Commission à clore ses travaux.

LES POURVOIS

MM. Charles de Lesseps et Blondin ont signé leur pourvoi en cassation.

Pour M. Baihaut, il est probable qu'il acceptera la sentence qui l'a frappé.

M. CONSTANS

Les amis de M. Constans affirment que l'information au sujet de « son ministère » est un roman.

Il est possible que M. Constans, si le Président de la République fait appel à lui, accepte de former un cabinet, mais il n'y a eu ni avances ni démarches.

Du reste, M. Constans est très préoccupé de sa candidature à la présidence du Sénat.

MORT D'UN DÉPUTÉ

Nous apprenons la mort de M. Ernest Desjardins, député de l'Aisne.

Une réunion, sur l'initiative de la Droite constitutionnelle et à laquelle seront conviés les membres modérés de la Gauche aura lieu en mai.

LE COUP DE REVOLVER

La *Fronde* publie une note, dont nous parlons à titre de document, dans laquelle elle affirme que le baron de Reinach est mort d'un coup de revolver que lui a tiré Rouvier.

L'X MYSTÉRIEUX

M. Andrieux renouvelle la déclaration qu'il a faite au juge d'instruction M. Walter.

« La liste que j'ai déposée à la Commission d'enquête n'a jamais compris ni le nom du représentant d'une puissance amie ni celui d'aucun membre de la famille Carnot. »

CALOMNIE DU « TAGEBLATT »

Le correspondant parisien du *Tageblatt*, qui a publié une note au sujet du fameux X et qui accuse le fils de M. Carnot, est un nommé Otto-Brandès. C'est un des correspondants les plus violents des journaux allemands, et sa maison, à Asnières, est le rendez-vous de tous les insulteurs de la France. On s'attend à son expulsion.

M. Ernest Carnot vient d'adresser un démenti aux journaux qui ont reproduit la calomnie du *Tageblatt*.

LE DUEL SERVAN-CIETSH

Le capitaine Servan attend le résultat des négociations de ses témoins avec ceux du capitaine allemand Cietsch.

La rencontre des deux adversaires a été annoncée pour lundi. Le lieu de la rencontre est tenu secret ; tout ce qu'on sait c'est que ce ne sera ni en France ni en Allemagne. On dit les conditions de ce duel des plus rigoureuses : six balles seraient échangées à vingt-cinq pas au commandement lent.

LE PRIVILÈGE DES AVOCATS

M. Maurice Faure a exposé sa proposition dont voici le texte :

« Article 1^{er}. — Devant les tribunaux de première instance et les cours d'appel, les parties peuvent présenter leurs observations en personne ou par mandataire spécial jouissant de ses droits civils et politiques.

« Nul ne pourra plaider devant ces tribunaux, si la partie présente à l'audience ne l'autorise, ou s'il n'est muni d'un pouvoir spécial ; ce pouvoir, qui pourra être donné au bas de l'original ou de la copie de l'assignation, sera exhibé au greffier avant l'appel de la cause et par lui visé sans frais. »

LE REPRÉSENTANT DES ÉTATS-UNIS

Il est question de nommer ambassadeur le représentant qui, à Paris, n'avait jusqu'à présent que le rang de ministre ; la France prendra, bien entendu, en ce cas les mêmes dispositions et fera le même changement.

LE SOUDAN FRANÇAIS

Le commandant supérieur continue son œuvre de réorganisation.

Le colonel Archinard va faire une tournée dans le pays. Il pense ramener le calme partout et laisser le pays pacifié sans avoir à user de la force.

M. DE BISMARCK

Le prince de Bismarck a déclaré qu'il ne se présenterait pas aux prochaines élections pour le Reichstag.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 24 mars 1893.

La Bourse a accueilli favorablement le vote de la Chambre par lequel on considère que tout incident nouveau touchant le Panama sera définitivement écarté. Quelques réalisations ont ramené le 3 0/0 à 97.27. Le 4 1/2 conserve son avance à 106.20.

L'action de la Banque de France est sans changement. Le Crédit Foncier se maintient ferme à 986. La progression des prêts autorisés atteste la préférence des emprunteurs en faveur du système des prêts du Crédit Foncier qui sont francs de commission.

La Société Générale est en avance à 476.25. Les renseignements qui seront fournis par l'assemblée générale du 25 mars confirmeront les résultats très satisfaisants obtenus pendant l'année 1892.

Le Crédit Lyonnais est très ferme à 775. Son portefeuille effets de commerce était de 493 millions alors que celui de la Banque de France était au-dessous de ce chiffre à la date du 9 mars dernier.

Le Comptoir National d'Escompte cote le pair. Le solde du dividende sera probablement de 6.50 égal à l'acompte payé en juillet dernier.

Les actionnaires du Comptoir des Fonds Nationaux ont voté l'augmentation du capital actuel de 2,500,000 à 5 millions.

Les Chemins Economiques valent 427 fr.

CH. HEYMAN et Co.

10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

NOUVELLES MILITAIRES

SABRES D'INSTRUCTION

Le ministre de la guerre a décidé, le 15 mars courant, que la dotation de sabres allouée à chaque régiment de cavalerie par la loi ministérielle du 12 octobre 1887, pour l'exercice du mannequin, serait portée de quatre-vingt à cent vingt en ce qui concerne les régiments de dragons et de cuirassiers.

L'application d'une mesure analogue aux régiments de cavalerie légère est actuellement à l'étude.

MUTATIONS MILITAIRES

Depuis longtemps, le général commandant la 4^e division se plaignait d'avoir sa brigade de cuirassiers scindée entre Versailles et l'Ecole-Militaire.

À la suite du départ du 28^e dragons pour les nouvelles casernes de Vincennes, la 5^e brigade de dragons sera fractionnée. Le 27^e dragons permutera à Versailles avec le 1^{er} régiment de cuirassiers.

Deux régiments de cavalerie ne pouvant assurer le service dans Paris, il a été décidé qu'à l'issue des manœuvres d'automne la 2^e brigade de cuirassiers, concentrée dans la capitale, sera renforcée par le 13^e cuirassiers venant de Chartres.

La 4^e division de cavalerie sera ainsi répartie : Ecole-Militaire, 2^e et 13^e cuirassiers ; quartier d'Orsay, 11^e cuirassiers ; Versailles, 27^e dragons ; Vincennes, 28^e dragons ; Saint-Germain, 4^e chasseurs ; Rambouillet, 5^e chasseurs. (Echo de Paris.)

Chronique Locale ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 25 MARS

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 17°
Ce matin, à 8 h.		+ 8°
Midi,	762 m/m	+ 19°
Hausse	» m/m	
Baisse	» m/m	
Température minima de la nuit		+ 5°

Assemblée des Récollets

Demain dimanche 26 mars, à l'occasion de la fête des Récollets, la Musique des Ecoles communales exécutera, au Jardin des Plantes, à 3 heures 1/2, les morceaux suivants :

- 1^o *Alerte*, pas redoublé. BONJEAN.
- 2^o *La Jeune France*, fantaisie. BOSCHER.
- 3^o *Guillaume Tell*, chœur à 4 voix. ROSSINI.
- 4^o *Robin des Bois*, chœur à 4 voix. WEBER.
- 5^o *Polka des Pèlerins*. SAUVAN.

Réunion des Voyageurs de Commerce

MM. les Voyageurs de Commerce de Saumur sont invités à vouloir bien assister à une réunion qui aura lieu au *Café du Commerce*, le dimanche 2 avril prochain, à une heure précise.

BUT DE LA RÉUNION : Organisation d'un *Banquet* amical pour le dimanche 21 mai 1893.

Les militaires aux moissons

Nous rappelons aux agriculteurs qu'ils doivent faire parvenir leurs demandes de travailleurs militaires aux chefs de corps, par l'intermédiaire du préfet, avant le 15 avril de chaque année.

Ces demandes doivent être rédigées sur papier timbré et revêtues de l'avis du maire.

Gendarmerie

Un nouveau titre militaire est créé dans le corps des officiers de la gendarmerie départementale. On a créé le « service du remplacement » par les officiers de gendarmerie retraités ; ceux qui y sont placés remplaceront à la mobilisation les officiers qui doivent être employés dans les prévôtés des armées en campagne.

Les anciens officiers de gendarmerie font partie, pendant cinq ans après leur admission à la retraite, de la gendarmerie de l'armée territoriale ; ce délai écoulé, ils sont inscrits sur les contrôles du service du remplacement de leurs corps d'origine.

La pêche

Depuis que les beaux jours sont arrivés et que le gai soleil invite au plein air, les pêcheurs

ont sorti leurs engins et les voilà repartis en guerre sur les rives de la Loire.

Nous en avons interrogé plusieurs, ils sont heureux, et nous avons, en effet, vu des filets parfaitement garnis.

Tant mieux, c'est signe que le poisson abonde dans notre beau fleuve.

Réjouissez-vous donc, pêcheurs, mes frères, de douces émotions vous attendent cet été.

École d'Application de Cavalerie de Saumur

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Par décret en date du 24 mars 1893, ont été promus dans l'arme de la cavalerie et ont reçu, par décision du même jour, les affectations ci-après indiquées :

Au grade de capitaine

2^e tour (choix). M. L'Hôte, lieutenant sous-instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie. — Est affecté au 18^e régiment de dragons.

1^{er} tour (ancienneté). M. Gibard, lieutenant porte-étendard et adjoint à l'habillement de l'École d'application de cavalerie. — Est affecté au 20^e régiment de dragons.

2^e tour (choix). M. Champion, lieutenant sous-instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie. — Est affecté au 5^e régiment de chasseurs.

MUTATIONS

Par décision ministérielle du 28 mars 1893 :

M. Bastien, lieutenant faisant fonctions d'instructeur du 47^e régiment de chasseurs, est désigné pour occuper un emploi de sous-instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie.

M. de Comminges, lieutenant au 29^e régiment de dragons, est désigné pour occuper un emploi de sous-instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie.

Accident de cheval

Hier matin, pendant les exercices de l'École sur le Chardonnet, un cheval, appartenant à l'un de MM. les Officiers, s'est cassé une jambe, en sautant les obstacles. On l'a immédiatement rentré à l'infirmerie et abattu. Le cavalier est sorti indemne de l'accident.

Une rafle

Hier soir, une demi-douzaine de personnes appartenant au sexe dit aimable encombraient plus qu'il n'est raisonnable la voie publique. La police en a ramené deux, qu'elle a conservés en dépôt jusqu'à ce matin. Espérons que ce salutaire exemple profitera aux autres.

Accident de voiture à Villebernier

Avant-hier soir, à une heure assez tardive, une dame de Villebernier, dont nous n'avons pu savoir le nom, rentrait en voiture à son domicile, quand, sur le chemin mal éclairé et semé de pavés déchaussés, les roues montèrent

sur l'un de ces moellons et la voiture versa. La conductrice a été projetée violemment hors de sa charrette et assez grièvement blessée.

Les hirondelles

Que j'aime à voir les hirondelles,
A ma fenêtre tous les ans,
Venir m'apporter des nouvelles
De l'approche du doux printemps.

Les hirondelles légères, messagères du printemps, dans lequel nous venons d'entrer, sont arrivées à Saumur en petit nombre; on les signale aussi dans les départements limitrophes.

Salut donc à ses oiseaux familiers, qui nous ramènent les beaux jours!

COUR D'APPEL D'ANGERS

Audience du 23 mars

La nommée Constance-Marie Poirier, âgée de trente-quatre ans, fait appel d'un jugement rendu le 17 février, par le tribunal correctionnel de Saumur, qui la condamnait à six mois de prison pour subordination de témoins.

On lui reproche d'avoir, après la mort de son mari qui a été tué à Vivy, le 9 septembre 1894, en démolissant un mur, fait déposer le nommé Gobillot devant le tribunal civil de Saumur, lorsqu'elle intenta un procès à M. Dolbeau, entrepreneur à Angers.

Elle avait offert à cet individu une somme de 200 fr. afin que celui-ci déclarât au tribunal qu'il avait entendu Dolbeau dire à Poirier de démolir le mur.

La veuve Poirier nie énergiquement ces faits. Elle soutient n'avoir jamais offert quoique ce soit au nommé Gobillot qu'elle connaissait à peine.

M^e Desèdre, défenseur de la veuve Poirier, demande, dans sa plaidoirie, l'acquiescement de sa cliente; car, d'après lui, on ne doit pas ajouter foi aux accusations de Gobillot.

La Cour, après délibération, confirme le jugement des premiers juges.

Mort de l'Association artistique

Plusieurs journaux ont reçu le curieux faire-part suivant :

Angers, 16 mars.

- » Vous êtes prié d'assister aux obsèques de
- » l'Association artistique d'Angers, assassinée
- » à l'âge de seize ans par les membres du
- » Conseil municipal d'Angers, sous la présidence du docteur Guignard, maire.
- » Priez pour eux!
- » La cérémonie aura lieu le 26 mars, salle
- » du Cirque, à une heure et demie.
- » De la part de Jules Bordier, d'Angers. »

La grève d'Angers

Avant-hier a eu lieu une réunion des grévistes de la manufacture d'allumettes de Trélazé.

Les grévistes ont nommé une délégation qui

est allée trouver M. de Geoffroy, directeur de la manufacture. Ce dernier a refusé d'entrer en pourparlers tant que les ouvriers n'auraient pas repris le travail.

Une nouvelle réunion a décidé la continuation de la grève.

Conseil de Guerre du 9^e corps d'armée

Séance du jeudi 23 mars

Dans la nuit du 23 au 24 février dernier, le nommé Jouniot, cavalier de remonte à Saumur, aperçut, entre son lit et celui de son camarade Roussel, un porte-monnaie ouvert, dans lequel il prit une pièce de 20 fr., négligeant la monnaie.

Dès le lendemain il était pris et faisait des aveux qu'à l'audience il renouvelle en pleurant à chaudes larmes.

Reconnu coupable avec circonstances atténuantes, Jouniot est condamné à un an de prison, minimum de la peine.

INJURES AUX AGENTS

Aimé Lozé, soldat au 2^e pontonniers à Angers, se trouvait dans un café du Cours-Saint-Pierre, quand un cuirassier qui était ivre lui chercha querelle et l'invita à venir régler le différend dans la rue. Lozé s'y rendit immédiatement, et le combat battait son plein quand le commissaire de police Constant et deux agents vinrent mettre le holà.

Les agents furent traités par les deux combattants de vaches, de fainéants, etc. Mais le cuirassier, plus veinard, s'étant sauvé et n'ayant pas été reconnu, Lozé est appelé à payer tout seul les injures proférées.

Le Conseil use d'indulgence à l'égard de Lozé et ne le condamne qu'à quinze jours de prison.

ABANDON DE SON POSTE

Decreyssac, cavalier de remonte à Saumur, s'est absenté de son poste étant de garde d'écurie. La faute serait vénielle si Decreyssac était un bon soldat; malheureusement, il a de nombreuses punitions pour ivresse et manque de service.

Reconnu non coupable, grâce à une habile plaidoirie de M^e Faye, Decreyssac a été acquitté.

Renversé par un boeuf

Jeudi, à Tours, un garçon boucher emmenait un boeuf. Tout à coup l'animal effrayé par une voiture à bras échappa à son conducteur et se réfugia dans le couloir d'une maison.

Le garçon arrivait en ce moment avec l'aide. Le boeuf, sortant alors du couloir, se précipita sur lui, et l'ayant renversé et piétiné, lui donna un coup de corne dans la tête.

Enfin on réussit à s'en emparer.

L'état du garçon boucher est grave.

POLICE CORRECTIONNELLE DE SAUMUR

Audience du vendredi 17 mars

PRÉSIDENCE DE M. BODIN

Vol d'échalas

Tout l'hiver, les propriétaires du Petit-Puy se sont plaints des maraudeurs, qui ont absolument mis leurs vignes au pillage, en volant des échalas pour se chauffer. Le garde-champêtre ayant réussi à mettre la main sur l'un de ces rapineurs, le nommé Nivet, manœuvre à Saumur, celui-ci est condamné à six jours de prison.

L'agression de la place de la Blange

Reneaume, l'intéressant éphèbe qui, en compagnie de deux camarades, avait assailli un cultivateur de Bagneux, dans la soirée du 12 courant, comparait à cette audience. Au banc des prévenus, il disparaît presque sous l'énorme casquette qui distingue habituellement la confrérie des souteneurs à laquelle il appartient. Invité par le président à retirer cette coiffure, qui ne lui semble pas d'ordonnance pour le moment, l'accusé s'excuse, pour cause d'une infirmité sur laquelle le président n'insiste pas, ni nous non plus.

Reneaume prétend ne se rappeler en rien les faits qui lui sont reprochés; selon lui, il était dans un état d'ivresse qui lui ôte tout souvenir de ce qui s'est passé.

Ce n'est pas l'avis du gendarme Corbin, qui n'a réussi à l'arrêter qu'après une chasse sérieuse à travers les rues de Saumur. Il paraît que, si l'ivresse influe sur la mémoire de Reneaume, elle ne lui enlève en rien l'usage de ses jambes.

Le sieur Guillet, victime de l'agression, porte encore au visage la marque d'un coup violent. Il reconnaît bien l'inculpé pour celui qui lui a porté ce coup, mais le provocateur de la scène est le nommé Hob, qui s'est enfui à la vue des gendarmes et qui sera sans doute appelé à répondre de ce fait.

En attendant, Reneaume, qui a déjà subi une condamnation, en attrape une autre d'un mois de prison.

Injures aux gendarmes

Briand, Louis, journalier à Doué, n'était pas encore bien dégrisé quand le gendarme Gardeau se rendit chez lui, pour lui demander quelques explications sur un tapage nocturne dont on lui attribuait la paternité, car, aux questions de l'autorité, il répondit par une bordée d'injures qui l'amènent aujourd'hui à la barre. Là, il avoue ses torts et exprime ses regrets d'une façon très convenable; aussi le tribunal, tout en le condamnant à six jours de prison, lui attribue, vu ses bons antécédents, le bénéfice de la loi Bérenger.

Alexandrine Boissineau et consorts

On se rappelle l'odyssée de cette gamine de 13 ans et demi, qui s'était enfuie de chez sa tante, avec une pacotille que celle-ci lui avait

SOLANGE DE CRESNE

Par E. DE NOVIANT.

Puis après l'avoir considéré plus attentivement :

— Diable, vous portez le costume de conducteur... vous savez donc monter à cheval?

— Mais oui, maréchal des logis.

— Parfait. Alors, vous n'attendrez pas longtemps pour montrer vos talents. Fréville est entré hier à l'ambulance, vous prendrez ses chevaux. Je parlerai demain au capitaine. En attendant, allez vous coucher et tâchez de bien dormir. Tenez! voilà précisément la tente Fréville. Mettez-vous à sa place et, surtout, tâchez de ne pas éveiller vos camarades. Ils sont, là-dedans, trois braves garçons qui ont travaillé rude pendant la journée et, si vous les dérangez, ils seraient capables de ne pas vous souhaiter convenablement la bienvenue.

Et le maréchal des logis Riéderer lui tourna le dos pour retomber dans ses rêveries.

Quant au comte de Cresne, il pénétra dans le modeste abri qui devait désormais lui servir

de demeure et sous lequel, ainsi que l'en avait informé le chef de pièce, trois vigoureux conducteurs dormaient à poings fermés. Instinctivement et sans s'éveiller, ils se rangèrent pour faire place au nouveau venu.

— Parole d'honneur! se dit Camille en fermant les yeux, ils sont plus patients que je ne l'aurais été à leur place! C'est une leçon de fraternité dont je saurai me souvenir.

Et il s'endormit en pensant aux hôtes chéris qu'il avait laissés à la villa Dauphine.

Il fait à peine jour. Les trompettes sonnent le réveil, le repas des chevaux, le boute-selle, le boute-charge, à cheval.

Une activité fiévreuse règne dans le camp; les tentes sont repliées, les voitures attelées...

Le commandant commande :

— Par la droite, rompez le parc, marche!

Et la 3^e batterie du 43^e régiment se met en mouvement.

Que s'est-il donc passé?

L'ordre est arrivé de partir d'urgence et de se diriger vers la frontière.

La frontière! Comme toutes les physionomies sont radieuses et de quel air superbe tous ces braves, qui courent à la victoire... ou à la

mort, jettent en passant une innocente plaisanterie sur leurs camarades moins heureux qui vont encore dormir bien des nuits sous la protection des forts de Vincennes.

— Veux-tu que je te retienne un logement à Berlin pour l'hiver?...

— Je le retiendrai bien moi-même.

— Il sera trop tard quand tu arriveras. Voyons! avance les arrhes!

— L'hiver! dit un autre. Il y aura longtemps que nous serons revenus.

— Et que les arrhes seront mangées!

— J'en ai peur.

— Peur?

— Oui, les promenades de Berlin...

— Je préfères les boulevards.

— Monsieur n'est pas difficile.

— On a bien le droit d'avoir ses préférences.

— Quand on est riche comme monsieur!

Et, sans se connaître, on se serre la main.

Au lever, Camille de Cresne avait été présenté par le maréchal des logis Riéderer au capitaine de Rozilly. Le nom du comte n'était pas inconnu à l'officier qui se souvenait avoir rencontré le jeune ménage chez une de

ses tantes. Il tendit la main à Camille, le priant de vouloir bien, quoique son supérieur, le considérer comme un ami.

C'était un homme intelligent, doux et humain, que le capitaine Rozilly, et personne ne connaissait son métier mieux que lui... Aussi comme on l'aimait à la 3^e batterie du 43^e régiment, et comme on était fier de servir sous ses ordres!

Ainsi que Riéderer l'avait prévu, les deux chevaux de Fréville avaient été donnés au comte. C'étaient des animaux difficiles, le porteur ruait à la moindre occasion, le sous-verge mordait et donnait des coups de pieds. Les conducteurs, en voyant leur nouveau camarade s'avancer pour le garnir, riaient de sa déconvenue quant il allait leur mettre la main sur le dos, mais le brigadier avait reçu des instructions et tout s'était passé pour le mieux.

Au monter, le Moussa ne s'était pas trop mal comporté. Le Moussa, c'était le nom du terrible porteur, non pas le nom officiel assigné par le major, lors de l'arrivée de l'animal au régiment, mais bien un nom de fantaisie, un nom d'amitié comme les soldats aiment à en donner à leurs montures.

(A suivre.)

confiée pour vendre, en compagnie d'un colporteur, nommé Aubinel, et d'un autre du nom de François Horand.

Quelques jours après, les fugitifs étaient pinés et coffrés, à l'exception de François Horand, qui naturellement fait défaut à l'audience.

L'arrestation d'Aubinel donna aussi lieu à des incidents dont les parents d'Alexandrine supportèrent les conséquences. En effet, le cousin Jaunais ayant voulu procéder lui-même à l'arrestation d'Aubinel, en reçut un maître coup de poing, qui l'envoya rouler les quatre fers en l'air, en même temps qu'il cassait deux dents à sa mère, la femme Jaunais. Ceux-ci requérèrent alors la police pour arrêter les coupables, ce qu'ils auraient mieux fait de faire tout de suite.

En conséquence, les prévenus comparaissent sous l'inculpation d'abus de confiance et complicité, en ce qui concerne les marchandises volées à la femme Jaunais. Aubinel a en outre à répondre à l'inculpation de coups et blessures.

Alexandrine Boissineau paraît au moins âgée de 17 à 18 ans : elle reconnaît s'être enfuie de chez sa tante en compagnie d'Aubinel et de Horand, munie de marchandises qu'elle était chargée de vendre, et dont elle a employé le produit à ses besoins personnels et à ceux de ses deux compagnons pendant les trois jours qu'ils ont passés ensemble. Interrogée sur les motifs qui l'ont déterminée à quitter une maison où elle avait été recueillie à la mort de son père et où elle avait toujours été bien traitée, elle prétend avoir voulu se soustraire aux obsessions de son cousin, qui voulait abuser d'elle ; mais ces allégations sont loin d'être prouvées.

Aubinel prétend n'avoir nullement vécu sur le produit de la vente des marchandises appartenant à la veuve Jaunais, mais bien sur les bénéfices qu'il réalisait en vendant son papier à lettres.

M^e Chevrier, qui présente sa défense, demande donc au tribunal d'écarter la complicité de vol par recel. Quant aux voies de fait, elles ne sont pas niables, mais excusables de la part d'un homme qui se voit pris au collet brusquement comme c'est le cas. Le défenseur espère donc que le tribunal ne voudra pas infliger à son client, qui doit bientôt aller sous les drapeaux pour accomplir son service militaire, une condamnation qui, dans ces conditions, lui serait des plus préjudiciables.

La femme Jaunais, entendue comme témoin, confirme les faits et refuse de reprendre sa nièce.

Le fils Jaunais se défend énergiquement d'avoir jamais cherché à abuser de sa cousine.

Aubinel, reconnu coupable sur les deux chefs de délit, est condamné à 15 jours de prison, et

Horand, François, par défaut à un mois de la même peine, pour complicité de vol avec Alexandrine Boissineau.

Celle-ci est acquittée, comme ayant agi sans discernement, mais elle restera dans une maison de correction jusqu'à ce qu'elle atteint sa vingtième année.

Les mésaventures de M. R.

Dans les premiers jours du mois dernier, un M. R., entrepreneur, se rendait à la gare de Doué où il venait de consacrer la journée au règlement de plusieurs affaires. C'était jour de marché, il y avait beaucoup de monde et le dernier train ne devait pas partir avant une heure ou deux. On ne fait pas les affaires sans vider quelques verres, et comme rien ne donne soif comme de boire, M. R. accepta avec empressement l'offre que lui fit une femme Matignon, marchande de gâteaux et d'autres choses à Saumur, de vider une bouteille avant de partir.

Après cette bouteille on en prit une autre ; enfin, de bouteilles en bouteilles et de caboulots en caboulots, M. R. vint échouer dans une sorte d'hôtel où il éprouva le besoin de dormir, besoin qu'on satisfit en lui donnant un lit dans une chambre où se trouvaient plusieurs lits et déjà des dormeurs.

On ne sera pas étonné en apprenant que M. R. manqua le train, mais il y eut pis : quand il se réveilla, il constata que son porte-monnaie, où la veille il avait environ deux cents francs, ne contenait plus que quinze francs.

Sûr de n'avoir pas bu pour 180 fr. de liquide, M. R. porta plainte contre la femme Matignon, qu'il soupçonnait d'avoir fait ce petit Panama. Celle-ci fut arrêtée le soir même par la police.

L'enquête établit, entre autres preuves, celle particulièrement concluante que, le soir, la femme Matignon avait tiré de son bas un billet de 100 francs pour prendre son billet à la gare de Doué.

Cette femme se défend avec énergie ; malheureusement les preuves sont là et, d'ailleurs, elle a déjà été condamnée plusieurs fois pour faits de cette nature ; de plus, les renseignements recueillis sur elle sont à tous points de vue déplorables.

M^e Chevrier s'efforce de combattre les preuves qui accablent sa cliente, mais le tribunal lui inflige une condamnation à dix mois de prison.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS Semaine Sainte à Séville Foire de Séville

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte, du 26 mars au 1^{er} avril, et de la foire et des fêtes qui auront lieu à Séville, du 18 au 22 avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera, du 17 mars au 16 avril inclus, au départ de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges,

Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets aller et retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 fr. par place, avec faculté d'arrêt à divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 5 mai inclusivement et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Pâques à Madrid

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera du 22 mars au 1^{er} avril 1893, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1^{re} classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du tarif prix des billets à plein tarif.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 24 mars. — Louis-Philippe Bernier, à l'Hospice.

MARCHÉS DE PARIS

ESPÈCES	AMENÉS	Vendus	PRIX DU KILOG.		
			1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.
Bœufs.....	2286	2150	1 56	1 40	1 20
Vaches.....	936	884	1 46	1 28	1 04
Veaux.....	1268	1084	1 90	1 70	1 50
Moutons.....	13613	12850	2 04	1 90	»
Porcs gras.....	5804	5764	1 46	1 42	1 38
Blés, disponib.	21 00				
Avoinés.....	17 25				

Banque V^e Lambert et Fils

ORDRES DE BOURSE sans commission. — COUPONS : Paiement sans frais de tous Coupons. — Avances sur titres.

Le Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est l'ALCOOL de MENTHE de **RICQLÈS**
Contre les maux de tête, les maux de gorge, les douleurs de nerfs, de cœur, de tête et de grippe et refroidissements : excellent aussi pour la toilette et les dents. 54 Récomp. dont 30 Méd. d'or.
Exiger le nom DE RICQLÈS.

Dernières Nouvelles

LA PRÉSIDENTIE DU SÉNAT

Impossible de prévoir le résultat de la réunion des groupes républicains du Sénat aujourd'hui.

M. Constans s'est décidé à poser sa candidature ; ses amis en concluent qu'il ne s'est pas risqué à l'aventure.

LE VOTE DU BUDGET

Le Sénat siégera demain dimanche et finira le budget des dépenses. Le budget des recettes amènera un conflit avec la Chambre sur la question des patentes.

LE PROCÈS DES ANARCHISTES

Les anarchistes Meyraeus et Chapulliot, qui avaient assassiné un des leurs, le jeune Gustave Bisson, pâtissier, sont condamnés, tous deux, aux travaux forcés à perpétuité.

EXPULSION DE M. OTTO BRANDÈS

Un arrêté d'expulsion a été pris hier contre M. Otto Brandès, correspondant du *Berliner Tageblatt*, qui a publié avant-hier la note relative à l'X mystérieux. Il a quarante-huit heures pour quitter le territoire français.

UNE AFFAIRE D'ESPIONNAGE

Un ordonnance de non-lieu a été rendue aujourd'hui en faveur du nommé Gustave Kurz, vétérinaire de l'armée allemande, qui avait été arrêté à Rouen sous l'inculpation d'espionnage.

Cet officier a été mis à la disposition de l'autorité administrative qui va prendre contre lui un arrêté d'expulsion.

LES GRÈVES DES MANUFACTURES D'ALLUMETTES

A Bordeaux, les ouvriers et ouvrières de la manufacture d'allumettes de Règles ont décidé de maintenir la grève.

BOURSE DE PARIS

Du 24 Mars 1893

3 0/0.....	97	27
3 0/0 amortissable.....	98	50
4 1/2.....	106	27

ÉPICERIE NOUVELLE

F. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR
Pois moyens, 1/2 litre 0,50 litre 0,95
— extra, — 0,60 — 1,10
— très fins, — 0,70 — 1,60
— extra fins, — 0,95 — 1,75
Haricots verts, — 0,50 — 0,90
— extra recommandé, — 0,55 — 1,00
— extra fins, — 0,90 — 1,60
Flageolets, — 0,60 et 0,90
Asperges, la boîte, 1,25 et 1,80
Harengs de Hollande, Sardines fumées, Morue d'Islande.
Conserves par 5 kil. hors ville, déduction des droits d'octroi.

Le Gérant : G. JOUAUST

155 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

— Une situation aussi médiocre, Éléonore ! mais vous n'y pensez pas, repartit Léonce d'un ton de surprise sévère. Que lui manquera-t-il demain, quand elle aura retrouvé la noble pauvreté de ses derniers aïeux ? Que pourra-t-elle encore envier, quand son vieil oncle aura posé ses genoux sur les tombeaux de sa famille, et ses lèvres sur le seuil de sa maison ? Une existence médiocre ! Mais si un sort pareil pouvait s'acheter, je voudrais l'acquérir au prix de tous les trésors du monde si je les possédais ! Vous figurez-vous bien tout ce qui se passera dans son âme, quand M. d'Estouville reconnaîtra le toit qui abrita son enfance, les vieillards qui furent les compagnons de ses jeux, et qui lui parleront des vertus de sa mère et des exemples que son père a sans doute laissés comme un indestructible héritage ? Mettez la main sur votre cœur, ma cousine, et dites-moi si vous n'y trouvez pas la conviction que cette antique pauvreté est mille

fois au-dessus de notre jeune richesse ? Je n'ai que de la pitié pour la noblesse qui se ruine en un jour par des folies de vanité ; mais celle qui verse depuis des siècles sa fortune avec son sang au service du pays, je l'admire, je l'envie, et jamais l'idée de la plaindre n'entrera dans mon cerveau. A mon sens, mademoiselle d'Estouville est aujourd'hui la plus heureuse fille de France ; et je me croirais indigne de son amitié si je pensais autrement.

— Cependant, mon cher Léonce, un grand nom sans argent, dans le siècle où nous vivons...

— Est plus que jamais respecté, ma cousine, parce qu'il se rapproche du peuple d'où il est sorti, et parce qu'on lui pardonne l'inégalité de sa grandeur en faveur de l'égalité de sa misère. Mais pourquoi cette discussion ? Je suis sûr que vous pensez comme moi, Éléonore ; et je parierais presque que vous changeriez volontiers votre élégant château contre la tour d'Estouville, alors même qu'elle serait aussi délabrée que mademoiselle Suzanne l'a dit à mademoiselle de Royan.

Léonce faisait beaucoup d'honneur à sa cousine, et néanmoins celle-ci ne jugea pas à propos d'accepter. Elle répondit donc sèche-

ment qu'elle n'enviait rien à personne, et elle quitta la salle à manger, dès que le repas fut terminé, pour se dispenser d'accompagner les autres convives au salon, où l'on se réunissait toujours pour une heure ou deux après le déjeuner. Sa dame de compagnie la suivit : c'était l'ombre malheureuse de ce corps sans cesse inquiété par sa vanité.

— Suzanne ne nous donne pas son adresse pour lui répondre, dit madame Granval ; et je le regrette, car je veux absolument lui écrire.

— Vous aurez cette adresse, madame la baronne, chez votre notaire, puisque c'est lui qui a dirigé mademoiselle d'Estouville dans son acquisition, dit M. Verne.

— Vous avez raison, mon cher Verne. Eh bien ! faites-moi le plaisir de me procurer ce renseignement aujourd'hui même, avant l'heure du courrier. Je préparerai ma lettre en vous attendant.

— Je sors donc à l'instant même, madame.

— Et moi, je vous accompagnerai, ajouta Léonce en se levant de table.

Ils sortirent tous deux. Madame Reinach se retira dans son appartement ; la baronne

et mademoiselle de Royan passèrent dans le salon.

Dès qu'elles y furent entrées et que madame Granval en eut refermé la porte derrière elle, elle saisit brusquement les mains de Claire et elle lui dit avec une vivacité pleine de trouble :

— Mon enfant, soyez bien franche avec moi : pensez-vous que Suzanne ne soit pas bien offensée si je lui demande sa main pour Léonce ?

— Offensée, madame ? mais je crois qu'elle en sera touchée... fière... heureuse même, répondit Claire d'un air radieux et attendri.

— Mais nous n'avons que de la fortune à lui offrir, reprit timidement madame Granval.

— Vous oubliez vos vertus, madame ; et ce qui est plus étonnant, la glorieuse illustration de votre noble mari. Ce sont des choses auxquelles Suzanne attachera un grand prix, j'en suis sûre. Mais permettez-moi cette question : le mariage de Léonce avec Éléonore ?

— Est rompu depuis hier, interrompit vivement la baronne, et rompu par ma nièce elle-même.

(A suivre.)

ÉPICERIE CENTRALE 28, rue P. ANDRIEUX.

A partir du 23 MARS, Grand choix d'Articles pour le 1^{er} Avril et le Jour de Pâques
A DES PRIX EXCEPTIONNELS.

Vannerie riche, Œufs satin, Œufs à surprise, Garnitures pour œufs et poissons friture en sucre et chocolat. — Bel assortiment de Coffrets à boîtes riches pour Baptêmes. — Confiserie de qualité supérieure.

Tout acheteur de 5 francs aura droit à un billet de Tombola. — Deux sujets à gagner : Un superbe clown articulé ; — Un marin attaqué dans les mers glaciales par deux ours blancs.

Etude de M^e G. BARON, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 8, successeur de M^e Louis ALBERT.

Séparation de Biens

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 18 mars 1893, enregistré ;

Il appert :

Que M^{me} Marthe-Marie-Louise Badts, épouse sans profession de M. Victor Ogereau, ancien épicière, actuellement en état de faillite et courtier en vins, avec lequel elle est domiciliée de droit à Saumur, a été déclarée séparée de biens d'avec ledit sieur Victor Ogereau, son mari.

Ladite dame admise au bénéfice de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Saumur en date du 14 décembre 1893.

Et que M^e BARON, avoué, occupait pour ladite dame.

Pour extrait certifié conforme, par moi avoué-licencié soussigné. Saumur, le 25 mars 1893.

G. BARON.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite

Plusieurs LOGEMENTS Et petits Jardins

Situés impasse du Chardonnet. S'adresser à M. CHAMBOURDON.

A LOUER en totalité ou par partie, Maison et vastes Magasins, rue Saint-Jean, n^o 14. — Réparations au gré du locataire. Ancienne Distillerie.

S'adresser rue Cour-St-Jean, 3.

A VENDRE très joli COB, 8 ans, 4^m33, absolument net, très vite, toutes garanties, essai sur place. — Dressé au sabre et à l'obstacle. — S'attelle à toutes les voitures. — A vendre seul ou attelé à une charrette anglaise. S'adresser au bureau du journal.

APPARTEMENT A LOUER

Comprenant cinq pièces, cave, grenier et mansardes. Eau dans la cuisine. Rue Dupetit Thouars, n^o 5.

VIGNES AMÉRICAINES
OTHELLO : 3 fr. le cent, 40 fr. le mille, forte réduction à partir de 3 mille. Ecrire à M. EYNARD, à Langeais (Indre-et-Loire).

Corsets sur Mesure

M^{me} V^o CHATELAIS
Saumur, 18, Grande-Rue

CORSETS DE LUXE ET D'USAGE
Corsets Orthopédiques.

ÉTABLISSEMENT MAGÉ ET CIVRAY

Rue des Boires, 6, et rue de la Nouveillerie, 3, SAUMUR

INSTALLATION SPÉCIALE

Pour Noces, Festins, Fêtes de famille, Banquets, etc., comprenant : vaste Cour, Jardin, Salle à manger, Salons, Salle de jeux, et jouissant de l'intimité la plus absolue.

TENTE-SALON pouvant se transporter à volonté. — Le Service est fait à des prix très modérés et d'une manière irréprochable. — Nous laissons aux personnes la liberté de se fournir elles-mêmes le confortable de leurs repas tout en leur louant le matériel nécessaire. — Location en détail de tous les objets concernant le service, tels que : Vaisselle, Verrerie, Argenterie, Plats, Plateaux, Cristaux, Couverts, Linge fin, Tables et Sièges.

Les Diners sur commande se font à l'établissement ou en ville.

VINS FINS.

La Maison fait aussi les repas de noces, lunches ou fêtes de famille en dehors de son établissement.

EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

GR^{de} ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Exposition d'Articles de Pâques et du 1^{er} Avril

Œufs et Poissons en Chocolat et en Sucre

Modèles les plus nouveaux de Vannerie fine et Porcelaine. — Poissons en carton, Surprises, etc.

GRAND CHOIX DE PAIN D'ÉPICE

Arrivages de primeurs tous les jours.

Imprimerie P. GODET

SAUMUR

CIRCULAIRES POUR OUVERTURE DE SAISON

Fournitures de Clichés et Vignettes

LETTRES DE MARIAGE

Lettres de Deuil en une heure

Demander les nouveaux prix.

Américain - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre

ÉCONOMIE, PROPRETÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE

LE MEILLEUR DES TAMPONS

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER



CLÉ DE COFFRE-FORT

B. HAFFNER AÎNÉ

PRINTEMPS & ÉTÉ

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Été pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur

1893

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.